

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 février 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

20-02-026

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 3.4.1 - Modification du projet de règlement modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence
- 3.6 - Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins
- 4.5 - Décision sur grief no 100220

ET d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

20-02-027

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle en 2019 - dépôt

20-02-028

Résolution – Représentations de l'UMQ relativement à la compétence municipale en matière de développement économique

ATTENDU QUE le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

ATTENDU QUE les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

ATTENDU QUE les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

ATTENDU QUE les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

ATTENDU QUE les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

ATTENDU QUE les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport;

ATTENDU QUE les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer l'UMQ dans sa recommandation :

QUE la ministre du Développement économique local et régional, madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

ADOPTÉE

20-02-029

Délégation à la rencontre régionale MADA du Centre-du-Québec

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE les conseillers Jean-Robert Tremblay et Laurier Chagnon soient mandatés pour représenter la Ville à la rencontre régionale MADA du Centre-du-Québec le 21 février 2020;

QUE la trésorière soit autorisée à rembourser aux conseillers tout frais de déplacement ou de repas associé à ladite rencontre.

ADOPTÉE

20-02-030

Élections 2021 – Reconduction des districts électoraux

ATTENDU le *Règlement 2016-288 Concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux* ;

ATTENDU l'étude réalisée par la firme Innovision + relativement à la reconduction des districts électoraux pour les élections de 2021 ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à faire la demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire municipal en six districts électoraux effectuée en vertu de son *Règlement 2016-288 Concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux*.

ADOPTÉE

20-02-031

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 14-01-2020 au 09-02-2020 272 813,00 \$
- nos M2004 à M2021, A48125 & A48127 à A48158
- dépôts salaires des périodes 2020-01 à 2020-05

ADOPTÉE

20-02-032

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 10-02-2020 719 017,61 \$
- nos A48159 à A48313

ADOPTÉE

20-02-033

Mandat à un auditeur indépendant – Programme TECQ 2014-2018

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le mandat d'auditeurs pour réaliser les missions d'audit et de ratification dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 soit adjugé au Groupe RDL Thetford/Plessis au coût de 675 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-02-034

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *Règlement modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence*.

ADOPTÉE

20-02-035

Modification au projet de Règlement modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence

Sur une proposition du conseiller Jean -Robert Tremblay, il est unanimement résolu de modifier le paragraphe 2 du projet de règlement de la manière suivante :

« (...) *Le plafond du directeur des communications est fixé à ~~2 500~~ 3 000 \$;* »

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence

Le greffier constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de *Règlement modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence* tel que modifié par résolution du conseil no 20-02-034.

20-02-036

Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville délègue aux personnes identifiées ci -après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Ville de Princeville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Ville de Princeville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

- Gilles Fortier, maire de la Ville
- Mario Juare, directeur général de la Ville

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

20-02-037

Programme d'échange d'emploi d'été pour étudiant 2020 avec le YMCA de Toronto

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'embauche d'un maximum de deux aides-moniteurs pour les camps de jour dans le cadre du Programme d'emploi d'été échange étudiant 2020 du YMCA de Toronto et qui seront proposés par cet organisme.

QUE les conditions d'embauche des aides-moniteurs soient établies selon les modalités du programme;

QU'Étienne Couture, directeur des loisirs ou Frédéric Lecours, coordonnateur aux sports, soient autorisés à signer tous les documents officiels émanant du programme d'aide financière.

ADOPTÉE

20-02-038

Démission d'une brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de madame Olivette Boissoneault, en date du 31 janvier 2020, au poste de brigadière scolaire.

ADOPTÉE

20-02-039

Embauche d'une brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Guylaine Ramsay, en date du 24 janvier 2020, au poste de brigadière scolaire.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle brigadière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

20-02-040

Permanence du coordonnateur à la vie sportive

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier il est unanimement résolu que la permanence de Frédéric Lecours, coordonnateur aux sports, soit reconnue rétroactivement au 30 janvier 2020;

QUE ses conditions de travail soient celles prévues au protocole des relations de travail du personnel-cadre, l'échelle salariale étant fixée à la classe 8, échelon minimum;

ADOPTÉE

20-02-041

Décision sur grief – grief no 100220

ATTENDU les dispositions procédurales édictées à l'article 23 de la Convention collective de travail entre la Ville de Princeville et le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis;

ATTENDU le dépôt du grief mentionné en rubrique par un membre du personnel de la Ville de Princeville;

ATTENDU l'analyse du grief par le directeur général :

« Grief no 100220

Veillez prendre note que je considère que ce grief n'est pas fondé car :

- *la suspension est justifiée;*
- *la procédure prescrite à l'article 23 de la convention collective a été respectée;*
- *la politique de gestion des mesures disciplinaires a été respectée. »*

ATTENDU l'analyse par le conseil du grief et des recommandations du directeur général;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil municipal souscrive aux motifs énoncés par le directeur général et déclare le grief no 100220 comme non fondé.

ADOPTÉE

20-02-042

Vente d'équipement – APRIA usagés

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier la vente de 10 appareils de protection respiratoire individuel autonome Z-Seven usagés au coût unitaire de 50 \$, plus les taxes applicables, à Sécurité incendie région Lac-Mégantic en date du 30 janvier 2020.

ADOPTÉE

20-02-043

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *Règlement modifiant le règlement 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies*.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le Règlement modifiant le règlement 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies

Le greffier constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de *Règlement modifiant le règlement 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies*, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-02-044

Contribution SIUCQ MRC d'Arthabaska

ATTENDU la réception d'une demande de contribution de la Sécurité d'Intervention d'urgence civil du Québec au coût de 1.10\$ par habitant selon le décret de la population publiée dans la Gazette officielle du Québec pour l'année 2020;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser la somme de 6 853 \$ au SIUCQ MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

20-02-045

Ratification – Travaux de carrosserie sur une camionnette des travaux publics

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier le contrat de travaux de carrosserie effectués sur un camion F-450 du service des travaux publics passé avec le Carrossier ProColor de Princeville le ou vers le 4 février 2020 au coût total de 13 311,19 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉE

20-02-046

Achat d'une pompe submersible

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat à Société Xylem Canada d'une pompe submersible Flygt modèle NP-3153 au coût de 21 329,69 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

20-02-047

Demande au ministère de l'Environnement – Amélioration urgente de la capacité de la prise d'eau

ATTENDU le type d'installation de captation d'eau de rivière utilisée par la Ville de Princeville pour son réseau d'alimentation en eau potable ;

ATTENDU la perte de capacité de la prise d'eau due à l'accumulation de glaise dans l'entrée des tranchées de captation ;

ATTENDU l'urgence de procéder à un nettoyage ou un réaménagement des prises d'eau afin d'éviter un manque d'eau potable ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à entreprendre des démarches auprès des ministères ou organismes concernés pour obtenir rapidement les autorisations nécessaires aux travaux d'amélioration de la capacité de la prise d'eau.

ADOPTÉE

Vestiaire St-Eusèbe – Frais d'enlèvement des bacs à déchets - remise

20-02-048

Adoption du Règlement no 2020-367 modifiant le règlement no 2017-316 sur le zonage et le règlement 2017-317 sur le lotissement

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 janvier 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le dépôt et l'adoption du projet de règlement PRU2-1904 modifiant le règlement no 2017-316 sur le zonage et le règlement 2017-317 sur le lotissement déposé le 13 janvier 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 13 janvier 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-367 modifiant le règlement no 2017-316 sur le zonage et le règlement 2017-317 sur le lotissement.*

ADOPTÉE

20-02-049

Adoption du PRU2-1903 modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU2-1903) tel que déposé.

Ce règlement consiste principalement en :

- Ajout d'un usage particulier autorisé (lavage, réfrigération et entreposage de canneberge) à la grille de spécification 218-Av;

ADOPTÉE

20-02-050

Adoption du PRU1-2001 modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU1-2001) tel que déposé.

Ce règlement consiste principalement en :

- Remplacement de la zone 276-Av par la zone 276-Ad;
- Ajout d'un usage particulier autorisé (usages industriels reliés aux produits du bois et complémentaires à l'activité agricole ou forestière) aux grilles de spécification 040-Av et 042-Av;
- Substitution de la grille 046-Av par 046-F;
- Substitution de la grille 276-Av pour 276-Ad;
- Ajout d'usages résidentiels divers aux grilles 412-M, 522-M, 526-M, 548-M et 608-M;
- Modification de l'article 277;

ADOPTÉE

20-02-051

Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de la constitution d'une réserve foncière

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de la constitution d'une réserve foncière.*

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de la constitution d'une réserve foncière

Le greffier constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 950 000 \$ pour l'acquisition de terrains aux fins de la constitution d'une réserve foncière*, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-02-052

Aide financière – Festival du Cheval

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser au Festival du Cheval de Princeville la somme de 2 500 \$ en aide financière pour l'année 2020.

ADOPTÉE

20-02-053

Aide financière – Unité Domrémy Plessisville

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser la somme de 100 \$ en aide financière pour l'année 2020.

ADOPTÉE

20-02-054

Entente avec le Titan de Princeville 2020-2025

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente avec le club de hockey Le Titan de Princeville. Ce contrat est d'une durée initiale de trois ans au coût approximatif de 38 000\$ avec deux périodes d'un an optionnelles au choix des parties.

ADOPTÉE

20-02-055

Aide financière – Projet d'achat de ski de fond (Polyvalente La Samare)

ATTENDU QUE 53 résidents de Princeville fréquentent la Polyvalente La Samare;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser à la Polyvalente La Samare la somme de 170 \$ pour les appuyer dans leur projet de renouvellement des équipements de ski de fond.

ADOPTÉE

Aide financière – Redistribution de l'excédent de la soirée de Noël 2019 - remise

20-02-056

Entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels

ATTENDU la nécessité d'échanger de l'information avec le milieu scolaire pour assurer un continuum continu de service aux enfants fréquentant le camp de jour de la Ville;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des loisirs à signer l'entente mentionnée en rubrique visant à faciliter l'échange d'information entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

20-02-057

Exposition agricole de Victoriaville – Message du maire

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'acheter une demi-page de publicité dans le programme de la 161^{ème} exposition agricole de Victoriaville au prix de 150 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-02-058

Demande de gratuité de salle – Droits Devant / Érable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Alphonse-Desjardins tous les mercredis de 13h00 à 16h00 pour les mois de mars et avril 2020 afin de tenir une clinique d'aide à la préparation des rapports d'impôts personnels par l'organisme Droits Devant Érable.

ADOPTÉE

20-02-059

Demande d'appui – Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil de la ville de Princeville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

20-02-060

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire